

LE GUIDE "VERS UNE CRÈCHE SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS"



**11 FICHES DE PRÉCONISATIONS
POUR LA CONSTRUCTION, LA RÉNOVATION
ET LA GESTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL
DE LA PETITE ENFANCE**



cabinet de conseil et formation en santé environnementale

Rédactrice/éditrice :
Evangéline Barbier, L'Avis en Vert
Relectrices :
Clémence Pouclet, L'Avis en Vert
Pascale Rouillard-Neau, Hygiène et santé
environnementale, Ville de Strasbourg

www.lavisenvert.fr
contact@lavisenvert.fr
facebook.com/lavienvert/

Guide édité avec l'éditeur
en ligne canva.com

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	P.6
FICHE 1 : MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION.....	P.9
FICHE 2 : REVÊTEMENTS.....	P.10
FICHE 3 : MEUBLES ET MATELAS.....	P.11
FICHE 4 : TEXTILES ET LINGE.....	P.12
FICHE 5 : PRODUITS MÉNAGERS.....	P.13
FICHE 6 : JOUETS.....	P.14
FICHE 7 : LOISIRS CRÉATIFS.....	P.15
FICHE 8 : COSMÉTIQUES.....	P.16
FICHE 9 : COUCHES.....	P.17
FICHE 10 : CONTENANTS ALIMENTAIRES.....	P.18
FICHE 11 : ALIMENTS.....	P.19
COMMANDE PUBLIQUE.....	P.20
LABELS ET PE CIBLÉS.....	P.22

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A+ : étiquetage qui indique le niveau d'émissivité de COV du produit ou du matériau (A+ : très faibles émissions ; C : fortes émissions)

ANSES : agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

CCTP : cahier des clauses techniques et particulières dans le cadre des achats publics

CE : marquage déclaratif de conformité européenne

CLP : règlement européen sur la classification, l'étiquetage et l'emballage

COV : composé organique volatil

COVS : composé organique semi-volatil

DBP : phtalate de dibutyle (perturbateur endocrinien)

DEHP : di(2-ethylhexyl) phtalate (perturbateur endocrinien)

EC1 : label technique émicode certifiant la limitation des émissions de COV et de COVS (EC2 : faibles émissions ; EC1 : très faibles émissions ; EC1+ : très faibles émissions PLUS)

FSC : label environnemental *Forest Stewardship Council*

INCI : *International Nomenclature of Cosmetic Ingredients*

QAI : qualité de l'air intérieur

MDF : *Medium Density Fiberboard*, panneau composite de fibres de bois à densité moyenne

NF : norme française certifiant des conformités aux réglementations par catégorie de produit

OMS : organisation mondiale de la santé

OSB : *Oriented Strand Board*, panneau de grandes particules de bois orientées

PC : polycarbonate (plastique)

PE : perturbateur endocrinien

PEFC : programme européen des forêts certifiées

PVC : chlorure de polyvinyl (plastique)

REACH : *Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals*, règlement européen

SVHC : *Substance of Very High Concern*, liste européenne de substances très préoccupantes

INTRODUCTION

CONTEXTE ET OBJECTIF DU GUIDE



La santé dépend du bon fonctionnement du système hormonal. L'Organisation Mondiale de la Santé définit un perturbateur endocrinien comme étant "une substance ou un mélange de substances, qui altère les fonctions du système endocrinien et de ce fait induit des effets néfastes dans un organisme intact, ou chez sa progéniture, ou au sein de (sous)-populations". L'exposition aux PE* est associée au développement de diverses pathologies graves : cancer du sein, de la prostate, de la thyroïde, malformations de l'appareil génital masculin, effets sur le système nerveux des enfants, syndrome de déficience de l'attention et d'hyperactivité... Actuellement une variété de PE synthétiques sont présents dans les pesticides, les produits ménagers, les cosmétiques, les jouets, les appareils électroniques, le mobilier, les additifs alimentaires etc. La législation évolue afin de mieux encadrer ce risque mais elle ne garantit pas encore l'absence des PE dans les produits que nous consommons quotidiennement.

La Ville de Strasbourg mène des actions pour diminuer l'exposition aux PE des habitant.e.s dans le cadre de la démarche *Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens* proposée par l'association Réseau Santé Environnement.

Dans ce contexte, la Ville a souhaité affiner sa connaissance sur la présence de PE au sein d'une structure d'accueil petite enfance, depuis la construction jusqu'à son exploitation afin de développer une offre d'accueil petite enfance sans PE à travers l'action intitulée "Diagnostic Quels Perturbateurs Endocriniens dans ma Crèche ? et Stratégie de Remédiation adaptable aux établissements de petite enfance du territoire."

La première étape de l'action a consisté à réaliser un **Diagnostic PE** dans une Maison de la Petite Enfance du territoire.

Le diagnostic a permis d'identifier des sources d'expositions aux PE et de proposer, dans une deuxième étape, un **Plan d'Actions** spécifique à la Maison de la Petite Enfance pour remédier à l'exposition à ces sources.

La troisième étape de l'action se traduit par la mise à disposition du présent **Guide de Préconisations** qui vise à mieux protéger les usagers des structures, **enfants et professionnel.le.s**, en transmettant des préconisations pour éviter l'exposition aux PE de la construction à l'exploitation quotidienne du bâtiment.



INTRODUCTION

COMMENT UTILISER LE GUIDE ?



Le guide "Vers une Crèche sans Perturbateurs Endocriniens" partage des préconisations pour être en mesure de choisir des matériaux et produits exempts de perturbateurs endocriniens. 11 domaines d'actions vous sont présentés.

La réglementation sur les PE évolue mais est encore incomplète. Les préconisations qui vous sont partagées ici reposent sur un principe d'action fondamentale de la santé environnementale : l'éviction des sources de PE pour diminuer le cocktail d'exposition des enfants et adultes. Chaque action d'éviction que vous mettrez en oeuvre vous rapprochera de l'objectif "Crèche sans PE" et protégera significativement la santé des enfants accueillis et des professionnel.le.s les accompagnant.

Chaque fiche indique, de la construction à l'exploitation de la structure, et en fonction des produits et matériaux concernés :

- les PE à éviter car ce sont ceux qui sont généralement présents dans ces articles
- la réglementation en vigueur
- des indicateurs de budget, de facilité de mise en oeuvre
- des alternatives à favoriser
- des normes, labels et déclarations des fournisseurs à privilégier.

Le guide se veut le plus complet possible mais n'est pas exhaustif. Par conséquent, des sources supplémentaires sont indiquées pour aller encore plus loin dans votre démarche.

Légende des indicateurs :

€ : action nécessitant une très faible dépense ou pas de dépense

€€ : action nécessitant une dépense jugée raisonnable

€€€ : action nécessitant une dépense élevée ou une planification d'un investissement



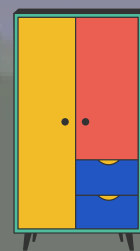
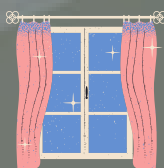
: action d'éviction ou nécessitant une prise de décision jugée non complexe



: action nécessitant une prise de décision collective



: action nécessitant une prise de décision collective et une planification préalable



Et maintenant partez à la découverte
du monde invisible des perturbateurs endocriniens !



CONSTRUCTION SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

BONNES PRATIQUES : L'ESSENTIEL

LES PE À ABATTRE

Pas de cohabitation avec les PE semi-volatils :

- pesticides (traitements du bois)
- phtalates (DBP*, DEHP* dans PVC*)
- retardateurs de flamme
- alkylphénols (colles, produits de pose...)

RÉGLEMENTATION

Les règlements REACH* et CLP* (étiquetage) régulent les substances dans les matériaux de construction et revêtement. Le règlement Biocides régule les produits de protection du bois, les peintures. L'étiquetage est obligatoire (A+, A, B, C)* sur les émissions COV* qui sont cancérigènes, mais pas PE.

Il existe peu de règles contraignantes vis à vis des PE qui ne sont étiquetés que si leur concentration est > 0,1% de la masse de produit final. Il est donc difficile de trouver leur nom à l'achat. Nous vous présentons des labels qui mesurent, en plus des COV, l'émission des composés semi-volatils (COSV*) dont certains sont des PE (phtalates...)

BUDGET : INVESTIR DANS LES MURS

La construction d'une crèche écologique nécessite de s'adresser à des entreprises et artisans expérimentés qui garantiront :

- l'installation correcte des matériaux nobles et sains
- l'efficacité énergétique du bâtiment sur le long terme.

Exemples de projets-pilotes de 2008 :

- public, crèche et centre PMI Haute Qualité Environnementale à Paris, 1253 m² à 3,7 M€ (2952 €/m²) - 66 places + locaux du centre PMI.
- privé, crèche d'entreprise à Huningue, 400 m² à 880 000 € (2200 €/m²) - 25 places (35 200 €/place).

NOS PRÉCONISATIONS

Le risque d'exposition des personnes aux PE contenus dans les matériaux de construction est faible mais pas inexistant. Si vous souhaitez favoriser des matériaux sans PE, voici nos préconisations.

CHARPENTE ET MURS : LE BOIS A BELLE ALLURE

Favoriser l'ossature en bois :

- ignifugé par traitement thermique plutôt que chimique (pesticides)
- issu de forêts gérées durablement (FSC*, norme NF*)
- panneaux à base de bois (OSB*, MDF*) de classe E0,5, E1 certifié CTB Air+*.

PRODUITS DE POSE : COLLES, JOINTS, MASTICS...

Favoriser les produits comportant :

- l'Ecode de classe EC1* et EC1+ (évaluation et limitation des émissions de COSV et COV - très faibles)
- les labels Indoor Air Comfort Gold et Nature Plus (évaluation et limitation des émissions de COSV et COV - très faibles)

ISOLANTS : DE NOMBREUSES SOLUTIONS NATURELLES

Favoriser là encore les produits comportant :

- l'Ecode EC1 et EC1+, les labels Indoor Air Comfort Gold, Nature Plus
- les matériaux naturels respirants : briques de terre cuite, brique de pierre ponce, ouate de cellulose, laine de bois ou de chanvre, panneaux de liège, de lin, de vermiculite et argile...ne comportant pas ou peu d'additifs chimiques.



Limitation des PE

ÊTRE EXIGEANT POUR UNE MISE EN ŒUVRE "BÉTON"

Oser être précis dans le Cahier des Clauses Techniques et Particulières : noms des normes, labels et mentions, nature des matériaux, limites d'émissivité, prévoir une période d'aération des locaux avant la mise en service.

Boucler la boucle en vérifiant la conformité dans le Dossier des Ouvrages Exécutés : lire les certifications, Fiche de Données Sécurité (FDS) et Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES).



Pour vous préparer, consultez également les guides :

- Bâtir-Réno commandé par l'ARS Gironde, janvier 2020 : www.santeenvironnement-nouvelleaquitaine.fr
- Qualité de l'Air Intérieur : Enjeux et bonnes pratiques pour les métiers du Bâtiment, octobre 2018 : <https://cutt.ly/abM96x0>

COÛT DE LA DÉMARCHE : €€€

€€€ : anticiper le budget à investir pour une construction écologique.
Budget/place moyen d'une construction conventionnelle, 2015 : 30 000 €/place.

NIVEAU DE DIFFICULTÉ : 👍👍👍

- Insérer les normes et labels souhaités, les noms des substances à éviter dans le CCTP* du marché public.
- Trouver les artisans expérimentés.

À CONSULTER :

- Exemple de la crèche Weleda à Huningue (68), 66 places.
- Exemple de crèche Haute Qualité Environnementale à Paris 19e, 25 places.



REVÊTEMENTS SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

BONNES PRATIQUES : L'ESSENTIEL

LES MURS ONT DES... PE

Nous ne voulons pas jouer avec :

- les nonylphénols
- les phtalates
- les retardateurs de flamme
- le cadmium, mercure et plomb.

LES PE PASSENT LA PORTE

Les règlements REACH* et CLP* (étiquetage) régulent de nombreuses substances dans les matériaux de construction et de décoration. Le règlement Biocides régule les produits de protection du bois, les peintures... En France, l'étiquetage obligatoire sur les émissions COV* encourage les fabricants à améliorer la qualité chimique des matériaux.

Mais il n'existe pas de règles contraignantes vis à vis des PE qui ne sont étiquetés que si leur concentration est > 0,1% de la masse de produit final. Il est donc difficile de trouver leur trace à l'achat.

UN PEU PLUS D'ARGENT POUR LES REVÊTEMENTS

La pétrochimie propose des matériaux et produits peu chers (5 €/m²). En parallèle, la gamme de prix des produits écologiques devient de plus en plus accessible (10 à 25 €/m²).

Comparaison de 2 produits :

- peinture acrylique labélisée Ecolabel, 13 €/L
- peinture minérale à base d'algues, 12 €/L.

COÛT DE LA DÉMARCHÉ : €€€€

€€€ : anticiper le budget pour l'achat de revêtements en matériaux plus nobles et naturels.

NOS PRÉCONISATIONS

SOL SANS PE : LE LINOLEUM, PREMIER SUR LE PODIUM

Eviter les sols vinyles (PVC*) aussi appelés "lino" par abus de langage mais contenant des phtalates.

Préférer le vrai linoleum composé d'huile de lin, farine de bois, résine de pin, pigments minéraux, toile de jute : naturellement antibactérien, efficacité acoustique, facile d'entretien, adapté aux locaux collectifs (entreprises Forbo Flooring Systems et Tarkett).

Le carrelage est adapté aux salles de bain et en cuisine.



MURS : LES PEINTURES NATURELLES ET BIOSOURCÉES

Une peinture sans odeur ne veut pas dire sans danger. Eviter les peintures synthétiques glycérophthaliques (à l'huile) et acryliques/vinylées (à l'eau) : teneur en COV plus élevée et éthers de glycol reprotoxiques.

Préférer les peintures écologiques à base minérale ou végétale :

- résine naturelle
- huile de lin, de bois
- liants minéraux : chaux, argile
- solvant : térébenthine, eau
- pigments : ocres, extraits végétaux
- additifs : biosourcés (algues, végétaux).

Peinture sans PE plastifiants, biocides, métaux lourds :



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIÈRES : OSER DEMANDER LES LABELS INCONTOURNABLES

Pour des peintures, enduits, vernis, colles, textiles sans métaux lourds et à teneur limitée en COV et COVS* (consulter systématiquement les Fiches de Données de Sécurité - FDS).



NIVEAU DE DIFFICULTÉ : 👍👍

Insérer les normes et labels souhaités, les noms des substances à éviter dans le CCTP du marché public. Aller au-delà des normes QAI.

À CONSULTER :

- [Guide bâtir/renover en crèche ARS Gironde](#)
- [Enquête sur la QAI des crèches et écoles](#)



MEUBLES ET MATELAS SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

BONNES PRATIQUES : L'ESSENTIEL

LES PE À DÉLOGER

Nous ne voulons pas cohabiter avec :

- les phtalates
- les nonylphénols
- les retardateurs de flamme

RÉGLEMENTATION

Les composants du mobilier (matériau, vernis, peinture) sont encadrés par le règlement REACH mais il n'existe pas de réglementation spécifique au mobilier destiné aux enfants.

La directive sur la réduction des émissions de composés organiques volatils encourage les fabricants de mobilier et matelas à être vigilants à l'émissivité des articles. Dans le même temps, ils doivent se conformer aux normes anti-incendie spécifiques aux ERP (certains articles ignifugés).

Se tourner vers les labels NF Environnement Ameublement et NF Mobilier Crèches est la meilleure option pour éviter les PE.

INVESTIR DANS LE MOBILIER SANS PE

Le mobilier de crèche doit durer des années. Les textiles des matelas sont au contact direct des enfants chaque jour. Nous préconisons d'acquérir du mobilier de bonne qualité physique ET chimique.

Gamme de prix pour des matelas sans PE :

- marque française éco-responsable : matelas fibre coco tissu coton 50*100 naturellement anti-acarien, respirant, antibactérien - 73,00 € TTC
- fournisseur classique de crèche : matelas mousse polyéther tissu polyester labélisé Oeko Tex 60*120 - 34,90 € TTC.

Les fournisseurs s'engagent : Daillot, Les 3 ours, Mathou Créations. Dans une moindre mesure Nathan, Wesco, Crèches & Co.

NOS PRÉCONISATIONS

DÉLAISSER LE PVC

- Éviter les meubles en plastique.
- Préférer les alèses en coton imperméabilisées avec du polyuréthane (PU) ou celles en polypropylène (PP).
- Vérifier toujours la mention "sans phtalates" : alèses, matelas, chauffeuses et coussins en mousse à housse plastifiée.



ECOLABELS POUR DES JOURNÉES ET SIESTES SANS PE

Pour tous les matériaux, allier les labels NF Mobilier Crèches et NF Environnement Ameublement : sans cadmium, chrome, mercure, retardateurs de flammes des listes SVHC et Oeko Tex standard 100, phtalates DNOP, DINP, DIDP, nanomatériaux.



Pour des matelas et mousses très bien contrôlés chimiquement :



Pour du mobilier peu émissif en composés organiques volatils (COV) :

- préférer le bois massif brut
- si vous achetez du bois à particules agglomérées, préférez les meubles et panneaux de classe E0,5 à E1 (indicateur de très faible émission de COV)
- préférer les meubles étiquetés A+
- débiller tout meuble neuf dans un espace aéré et le stocker 28 jours avant de le mettre en service.



COÛT DE LA DÉMARCHÉ : €€€€

€€€€ : redimensionner les budgets à hauteur de la qualité chimique attendue
 €€ : opter pour du mobilier de seconde main pour compenser les achats à prix élevés.

NIVEAU DE DIFFICULTÉ : EN CAS DE DOUTE :

- anticiper le budget à investir
- aménager la crèche avec le nombre minimal de meubles.

Demander au fabricant/distributeur de vous informer sur la présence de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon le règlement REACH.



TEXTILES ET LINGE SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

BONNES PRATIQUES : L'ESSENTIEL

LES PE NE SONT PAS TOUT BLANCS

Ne mélangeons pas les torchons et les PE :

- composés perfluorés (déperlants)
- nonylphénols (surfactants)
- phtalates (plastifiants)
- résidus de pesticides
- retardateurs de flamme (anti-feu)
- triclosan (anti-bactérien)

DES RÈGLES QUI TIENNENT À UN FIL

Le règlement REACH édicte quelques restrictions spécifiques aux textiles destinés à être lavés ou à être en contact avec la peau concernant des PE de type :

- retardateurs de flamme, colorants azoïques et métaux
- nonylphénols éthoxylés qui seront interdits à partir de 2021

Il n'existe pas de réglementation spécifique aux textiles destinés aux enfants. L'industrie textile mondiale utilise près de 1 750 substances dont la dangerosité n'est pas du tout classifiée.

LE BIO, TROP CHER. VRAIMENT ?

Le coût de production d'un textile naturel ou synthétique acheté en Europe est diminué dès lors qu'il est produit en Asie. Le polyester (PET) et le polyamide (nylon) sont des fibres pétrochimiques dont le coût est très faible.

Mais le prix à payer est cher pour :

- les travailleurs dont la part de revenu représente 0,6% du prix en magasin et ne permet pas d'atteindre le salaire minimum vital
- l'environnement du fait des substances persistantes utilisées.

NOS PRÉCONISATIONS

LE RÉFLEXE ANTI-"ANTI"

Pour ne pas être exposé aux substances anti-tache, anti-feu, anti-froissage, laver systématiquement les vêtements, bavoirs, turbulettes et linges de lit avant leur usage.

MOTIFS ET TEINTURES NE FONT PAS BONNE IMPRESSION

Des phtalates sont présents dans les impressions par sérigraphie et les motifs plastifiés en PVC* (encre plastisol).

Des résidus de métaux lourds et des nonylphénols sont présents dans les teintures.

Préférer les tissus unis sans motif ou avec un motif brodé plutôt que floqué et imprimé.

LES ECOLABELS POUR DES TEXTILES SANS PE

Le label allemand devenu international, Oeko Tex standard 100 :

Pour les textiles naturels et synthétiques, il certifie l'absence des PE listés dans la liste européenne des substances très préoccupantes (SVHC : substances of very high concern).



Pour des fibres naturelles biologiques, le label GOTS certifie :

- 70 à 100% des fibres sont issues de l'agriculture biologique
- l'interdiction des perturbateurs endocriniens est clairement édictée dans le cahier des charges.



QUID DES PRODUITS PROPOSÉS PAR LES CATALOGUES DE FOURNISSEURS DÉDIÉS AUX CRÈCHES

Soit les fournisseurs adoptent un engagement pour l'ensemble de leurs articles : fournisseur Les 3 Ours par exemple

Soit il vous faudra rechercher/demander les labels ci-dessus et les mentions "sans phtalates", "sans PVC", "sans colorant azoïque" : fournisseurs Wesco, Centex, PapouilleFrance, Crèche&Co par exemple.



COÛT DE LA DÉMARCHÉ : €€€

€€ : lors de nouveaux achats, opter pour des articles labélisés Oeko Tex, si possible en coton, et de confection française ou européenne.

NIVEAU DE DIFFICULTÉ : 👍

Prendre le temps de repérer les articles Oeko Tex dans les catalogues dédiés aux crèches.

À CONSULTER :

- Boutiques locales : www.zebulange.com, www.vetementbio.com
- www.greenpeace.fr/defi-detox-monde-ne-se-defiler/
- <https://wecf-france.org/ressources/guides-et-fiches/>



PRODUITS MÉNAGERS SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

BONNES PRATIQUES : L'ESSENTIEL

DU BALAI LES PE !

Nous ne voulons pas faire ménage avec :

- les parfums de synthèse (phtalates et nitromuscis)
- les agents surfactants de synthèse (nonylphénols)

RÉGLEMENTATION

Le règlement Détergents CE/648/2004 rend obligatoire l'affichage des ingrédients sous les appellations suivantes :

- conservateurs, azurants optiques, désinfectants, enzymes et parfums
- sauf pour les fixateurs de parfums (phtalates)
- 26 parfums allergisants doivent être étiquetés si leur concentration est supérieure à 0,1 %
- les agents surfactants doivent être étiquetés si leur concentration est supérieure à 0,2 %.

30% D'ÉCONOMIES

Les crèches qui choisissent le ménage écologique réalisent 32 % d'économies en moyenne.

Le ménage écologique est efficace :

- conformité aux objectifs de qualité crèche hospitalière
- maîtrise du nombre de bactéries pathogènes
- zéro exposition des enfants et adultes aux substances toxiques pétrochimiques.

(données de terrain déterminées par l'association Label Vie créatrice du label Ecolo crèche).

NOS PRÉCONISATIONS

RÉDUIRE LE NOMBRE DE PRODUITS

Opter pour un ou deux produits désinfectants multi-usages et sans parfum pour désinfecter :

- les surfaces en cuisine
- les WC
- de temps en temps, les plans de change et poignées de porte.

Et un ou deux produits détergents multi-usages pour nettoyer les tables, sols, jouets, salles de bain.

LES ECOLABELS, C'EST DU PROPRE

Ingrédients minéraux ou végétaux, agriculture biologique, pétrochimie interdite :



Produits de synthèse, à base végétale et pétrochimie, PE de la liste SVHC interdits :



Label correct mais agents non ioniques éthoxylés autorisés :



OSER LE MÉNAGE ÉCOLOGIQUE

Ces ingrédients naturels sont autorisés en crèche par les arrêtés du 8 septembre 1999 et 19 décembre 2013 :

- le vinaigre d'alcool détartrant et désinfectant (bactéricide, fongicide)
- le savon noir détergent et dégraissant
- le savon de Marseille détergent
- le bicarbonate de soude désodorisant

Se former au nettoyage à la vapeur sèche (NVS) :

- zéro substance active, seulement de l'eau
- action mécanique de la chaleur (>120 °C) : nettoie, dégraisse, désinfecte (bactéricide, virucide)
- permet aussi de désinfecter les jouets, textiles, blocs de mousse.



COÛT DE LA DÉMARCHE : €

€ : utiliser des ingrédients naturels
 € : choisir des produits écolabélisés ou investir dans le NVS

NIVEAU DE DIFFICULTÉ : 👍👍

- oser le ménage écologique
- mettre à jour les protocoles
- se former au NVS

À CONSULTER :

- exemple de fournisseurs de produits écolabélisés :
www.greenweez.com
www.biokimbo.fr



JOUETS SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

BONNES PRATIQUES : L'ESSENTIEL

LES PE HORS JEU

Nous ne voulons pas jouer avec :

- les bisphénols
- les phtalates
- les nonylphénols
- les retardateurs de flamme
- le cadmium, mercure et plomb.

RÉGLEMENTATION

Des règles du jeu incomplètes :

- la directive 2009/48/CE sur la sécurité des jouets interdit 6 phtalates dans les jouets destinés aux moins de 3 ans, limite le BPA*, 3 retardateurs de flamme, 19 métaux, 55 allergènes
- la norme NF EN 71-3 indique des limites de migration des métaux lourds PE que sont l'antimoine, le cadmium, le plomb, les composés organostanniques
- le marquage CE certifie la conformité aux normes. Il est seulement déclaratif.

BUDGET : NE PAS SE RUINER AU JEU

Proposer moins de jouets mais de meilleure qualité chimique et pédagogique constitue la clé pour :

- accompagner la créativité innée des enfants et leurs développements cognitifs
- et respecter votre budget.

Le plastique n'est pas toujours moins cher :

- blocs de construction en bois brut, 40 pièces - 15,60 € TTC
- briques de construction en plastique souple, 40 pièces - 19,99 € TTC.

NOS PRÉCONISATIONS

LE PLASTIQUE, MAUVAIS JOUEUR

Eviter les plastiques PVC* et PC* :



Les jouets en plastique "made in China" sont majoritaires sur le marché européen.

50 % des jouets retirés du marché par la Direction Générale de la Répression des Fraudes (DGCCRF) contiennent des phtalates malgré l'apposition du marquage CE.

AU JEU, MISER SUR LES ECOLABELS

Pour des poupées, peluches, jouets en bois, textiles et plastique sans PE :



Pour des jouets sans PE et dont l'intérêt pédagogique et cognitif a été testé :



Pour la vigilance sur le bois et les emballages :



Pour des jouets en bois peints ou vernis, vérifier :

- la déclaration de conformité aux normes NF EN 71-3 et DIN 53160 sur la migration des colorants
- la mention "sans solvant", "pigments naturels"

Pour tout jouet :

- vérifier la déclaration de conformité à la norme NF EN 71-3
- éviter les jouets parfumés, les jouets miniatures, les jouets en mousse
- aérer le jouet neuf plusieurs jours avant de le proposer aux enfants.



COÛT DE LA DÉMARCHÉ : € €

€ : faire le tri de votre stock de jouets
 €€ : remplacer quelques jouets par des jouets éco responsables

NIVEAU DE DIFFICULTÉ : 👍

- faire le tri en équipe
- s'inspirer des pédagogies alternatives

À CONSULTER :

- en ligne : www.ekobutiks.com
- location : www.petitemarelle.fr
- *Les lois naturelles de L'enfant*, C. Alvarez, éd. Les Arènes



LOISIRS CRÉATIFS SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

BONNES PRATIQUES : L'ESSENTIEL

LES PE À EVITER

Moins de créativité en présence des PE :

- les bisphénols
- les phtalates (PVC, parfum)
- les métaux lourds, (baryum, plomb)
- les conservateurs (BHT, parabènes)
- les colorants

RÉGLEMENTATION

Les kits de maquillage sont couverts par la réglementation sur les cosmétiques : la composition doit être étiquetée.

Les crayons, feutres, peintures, colles et produits papetiers sont couverts par la réglementation générale sur les produits de grande consommation, avec pour conséquence un étiquetage sommaire.

La norme NF EN 71-3 indique des limites de migration pour des métaux lourds et colorants.

Le marquage CE certifie la conformité aux normes. Il est seulement déclaratif.

Les associations de consommateurs ont montré la présence fréquente de PE.

BUDGET : SOYEZ CRÉATIF

Proposer peu d'outils créatifs et de bonne qualité chimique pour accompagner la créativité innée des enfants, leurs développements cognitifs et pour respecter votre budget.

Gamme de prix des produits écologiques :

- 4 pots peinture au doigt, 150 g, label Oeko-Test - 14,90 € TTC
- 4 pots pâte à modeler, 135 g, base végétale et colorants alimentaires - 10,75 € TTC
- 9 feutres à l'eau sans solvant, norme EN 71, 9,55 € TTC.

Eviter de maquiller les enfants de moins de 3 ans.

NOS PRÉCONISATIONS

KITS DE MAQUILLAGE

- Opter pour des marques labélisées Cosmebio : Zélio®, Namaki® (catalogue Ecodis®)
- Lire consciencieusement la composition en vérifiant l'innocuité des substances sur www.incibeauty.com
- Les masques de déguisement en plastique souple contiennent souvent des phtalates.



PEINTURES, CRAYONS, FEUTRES, COLLES : À L'EAU C'EST PLUS RIGOLO

Choisir les produits à l'eau, à base végétale et colorants alimentaires.

Vérifier la déclaration de conformité aux normes NF EN 71-3 (métaux lourds) et DIN 53160 sur la migration des colorants.

Opter pour les labels qui vérifient la qualité chimique :



PRODUITS PAPETIERS : PLUTÔT BROCHÉS QUE COLLÉS

Choisir les produits sans colle, plutôt à spirale.

Eviter les couvertures en plastique ou bien préférer le plastique PP (polypropylène).



- Préférer les gommes en caoutchouc plutôt qu'en plastique.
- Eviter les produits parfumés et à paillette.
- Ventiler la pièce où a lieu l'activité de loisirs créatifs. Réaliser l'activité sur un temps court.



COÛT DE LA DÉMARCHE : €

€ : faire le tri de votre stock de produits créatifs

€ : opter pour des produits écolabélisés

NIVEAU DE DIFFICULTÉ : 👍

- vérifier les compositions du maquillage pour enfant
- acheter le strict nécessaire

À CONSULTER :

- boutiques éco responsables et le catalogue Ecodis ; www.ecodis.info
- le magazine 60 millions de consommateurs, n°529, sept. 2017.



COSMÉTIQUES SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

BONNES PRATIQUES : L'ESSENTIEL

LES PE À ÉVITER

Nous ne voulons pas être en contact avec :

- les parabènes
- les phtalates
- les filtres UV pétrochimiques
- le BHT et le BHA (hydroxytoluènes)
- les siloxanes

RÉGLEMENTATION

Le règlement européen "cosmétiques" encadre les ingrédients autorisés :

- les ingrédients sont tous nommés, sauf les phtalates qui seront étiquetés sous "parfum"
- les ingrédients sont indiqués dans l'ordre décroissant de leur concentration (dénomination obligatoire INCI)
- butyl- et propyl-parabènes sont interdits dans les produits destinés au siège des bébés.

PAS UNE QUESTION DE BUDGET

Car pas besoin d'acheter des :

- laits nettoyants
- lingettes nettoyantes jetables
- eaux nettoyantes
- crèmes hydratantes.

UFC Que Choisir et 60 millions de consommateurs ont montré que de nombreux produits contiennent des substances irritantes, allergisantes, toxiques, et ce, malgré les restrictions.

Les 5 essentiels pour bébé :

- de l'eau
- un savon écolabélisé
- du liniment oléocalcaire, ponctuellement
- de la pommade pour les débuts d'érythèmes, ponctuellement
- de la crème solaire, ponctuellement.

COÛT DE LA DÉMARCHÉ : €

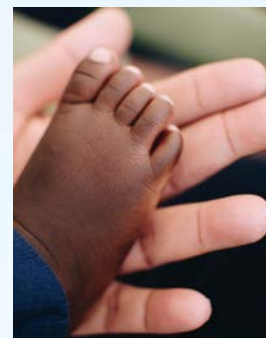
€ : le prix au litre de tout produit d'hygiène pour bébé peut passer du simple au triple. Actuellement, vous trouverez des produits écolabélisés à des prix médians.

NOS PRÉCONISATIONS

LE MOINS POSSIBLE EST LE MIEUX

N'appliquer que le nécessaire !

La peau de bébé est immature. C'est un organe vital qui assure, entre autres fonctions, une protection immunologique. Il faut la laisser respirer, ne pas abîmer son film lipidique et sa flore bactériologique.



OUI AUX FILTRES UV MINÉRAUX

Choisir les crèmes solaires à filtres UV minéraux : oxyde de zinc et dioxyde de titane. Les éviter sous la forme [nano] même s'ils sont tolérés en cosmétique bio. Avant tout, habillez bébé en conséquence : t-shirt et chapeau sont primordiaux !

Éviter les filtres pétrochimiques : 3-benzylidène camphor, 4-méthylbenzylidène camphor, 4,4-dihydroxybenzophénone, benzophénone, éthylexyl methoxycinamate, octocrylène.

LECTURE ATTENTIVE DES ÉTIQUETTES

- Plus la liste d'ingrédients est courte, mieux c'est !
- Un doute sur un ingrédient : consultez www.incibeauty.com - site internet et application fiable qui s'appuie sur la réglementation cosmétique européenne et le Code de la Santé publique pour classer les produits



LES ECOLABELS QUI RESPECTENT LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Pour une composition sans PE, riche en ingrédients naturels, biologiques, et exempte d'autres substances nocives :



NIVEAU DE DIFFICULTÉ : 👍

- S'aider des écolabels
- Vérifier l'innocuité des ingrédients grâce à l'application gratuite : www.incibeauty.com

À CONSULTER :

- boutiques en ligne : www.bebe-naturel.com, www.slow-cosmetique.com
- magazine 60 millions de consommateurs, sept. 2018, n°540 et le comparatif des crèmes de change, en ligne sur www.quechoisir.org



COUCHES CULOTTES SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

BONNES PRATIQUES : L'ESSENTIEL

LES PE S'IMMISCENT DANS LES COUCHES

Ils ne sont pas nécessaires dans les couches :

- parfums (phtalates, nitromusc)
- résidus de dioxines (blanchiment au chlore)
- résidus de tributylétain

RÉGLEMENTATION

Les couches jetables sont soumises à la réglementation générale sur les produits de consommation et non à des règles spécifiques.

En 2017, 60 millions de consommateurs rapportait la présence de substances chimiques dans des couches jetables. L'ANSES a ensuite réalisé des analyses concluant que les fabricants devaient être plus vigilants.

En octobre 2020, l'ANSES a soumis à l'UE une proposition de restriction de 200 substances à limiter au maximum, non encore adoptée.

TOUT CE QUE COÛTE UNE COUCHE

De sa naissance à sa propreté, un enfant consomme 4500 couches jetables pour un budget moyen de 1350 euros et 1 tonne de déchets générés. Une couche jetable coûte entre 15 et 45 centimes.

Temps d'usage : quelques heures.

Temps de dégradation : 500 ans en laissant des particules de plastique et des résidus nocifs dans la nature.

Nombre d'arbres abattus chaque année pour la fabrication mondiale des couches jetables : 5 millions.

Budget de 20 couches lavables neuves : 500 à 700 euros. Utilisables pour plusieurs enfants. Une couche lavable coûte de 20 à 30 euros.

NOS PRÉCONISATIONS

COUCHE SANS PARFUM NI LOTION

Pour éviter les phtalates et les substances allergisantes, repérer les mentions "sans parfum", "sans émulsifiant".



PAS DE BLANCHIMENT AU CHLORE

Le blanchiment de la pulpe de cellulose est souvent réalisé à l'aide de substances chlorées et les procédés génèrent la formation de furanes et dioxines qui se retrouvent dans les couches.

Pour pallier cela, repérer la mention "Totally Chlorine Free" alliée au label FSC.

Demander les certificats récents au fournisseur. Les nouvelles marques françaises les mettent à disposition sur leur site internet.

LABELS POUR DES COUCHES JETABLES PAS LOUCHES

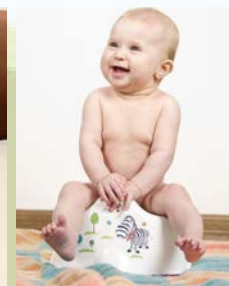
Pour repérer la qualité chimique des couches en un coup d'oeil, identifier ces logos :



Dans une moindre mesure

LABELS POUR DES COUCHES LAVABLES CONTRÔLÉES

Pour savoir si la qualité chimique des textiles (synthétiques et naturels) des couches lavables a été contrôlée, identifier ces logos :



COÛT DE LA DÉMARCHE : €

€ : le prix grand public d'une couche jetable écologique est de 0,30 €. L'achat en gros permettra de réduire un peu ce coût.

€ : l'usage des couches lavables permet de réaliser de fortes économies, en comptant le lavage.

NIVEAU DE DIFFICULTÉ : 👍👍

- S'aider des écolabels et certificats.
- Définir le protocole en salle de change pour l'usage des couches lavables.

À CONSULTER :

Retours d'expériences de crèches sur <https://www.optigede.ademe.fr/sites/default/files/fiche-couche-lavable-creche.pdf>



CONTENANTS ALIMENTAIRES ET USTENSILES SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

BONNES PRATIQUES : L'ESSENTIEL

LES PE INDÉSIRABLES

Les PE qui ne nous emballent pas :

- les phtalates (PVC)
- les bisphénols de substitution (BPS, BPF, BADGE...)
- les composés perfluorés (PFDS, PFDA, PFNA, PFHxS)

RÉGLEMENTATION

- En France, le bisphénol A est interdit dans les biberons et les contenants alimentaires en plastique mais d'autres bisphénols aux effets PE peuvent être présents dans les contenants et emballages.
- Des phtalates non réglementés peuvent se retrouver dans des ustensiles de cuisine.
- La production du composé perfluoré PFOA est interdite depuis juillet 2020. Mais des perfluorés de substitution sont utilisés (PFDS, PFDA, PFNA, PFHxS). Ces substances perdurent dans l'environnement et s'accumulent dans les organismes vivants (poissons etc).
- L'interdiction de mise à disposition de produits en plastique à usage unique entre en vigueur cette année concernant les pailles, couvercles de gobelet plastique, couverts, contenants en polystyrène expansé...

BUDGET POUR UNE VAISSELLE DURABLE ET SAIN

Poêle en inox pour cuisson basse température, à l'étouffée :

- 30 cm, de 55,12 à 83 € TTC

Poêle en fer naturel ou acier pour cuisson plus chaude, saisir les aliments :

- 28 cm, de 20,89 à 54,00 € TTC

Poêle en fonte non émaillée pour crêpière ou sauteuse :

- 28 cm, de 75,90 à 99,64 € TTC.

NOS PRÉCONISATIONS

VERRE ET INOX POUR UNE CUISSON ET CONSERVATION SANS PE

Pour cuire les aliments, préférer :

- les poêles en fer, acier, inox et fonte non émaillée
- les casseroles en inox
- les plats allant au four en verre, inox et porcelaine.

Pour conserver les denrées alimentaires froides, chaudes, sèches ou grasses, choisir :

- les conserves en verre plutôt qu'en métal (résine époxy à l'intérieur)
- les boîtes de conservation en verre.



CONNAÎTRE LES PLASTIQUES POUR ÉVITER LES BISPHÉNOLS ET LES PHTALATES

Délaissier les plastiques suivants :

PET ou PETE (polyéthylène de phtalate) : bouteilles d'eau en plastique

PVC (polychlorure de vinyle) : films alimentaires souples

PS (polystyrène) : barquettes frais, pots de yaourts

PC (polycarbonate) et "autres" : gobelets, biberons achetés avant 2010, vieux bols mixeurs.

Il reste le polyéthylène haute et basse densité (HDPE n°2 et LDPE n°4) et le PP (polypropylène, n°5). Les plastiques recyclés peuvent contenir des contaminants nocifs. Les bioplastiques sont biosourcés (une portion de la matière première est renouvelable) et/ou biodégradables : dans ce cas, ils se dégradent en laissant des fines particules persistantes et additifs dans l'environnement.

Planches à découper :

- choisir celles garanties "sans phtalates"
- le bois dense est autorisé en restauration collective (hêtre, olivier).



EMBALLAGES ET PAPIER CUISSON : MIGRATION DES SUBSTANCES PAR CONTACT

Favoriser les produits emballés dans du papier kraft, carton et bocaux en verre. **Parlez-en à vos fournisseurs.**

S'assurer de ne pas mettre des aliments gras et chauds au contact du film alimentaire plastique. **Préférer les beeswrap** (tissu imperméabilisé à la cire d'abeille ou cire végétale, lavable et réutilisable).

Choisir du **papier cuisson non blanchi au chlore** : If You Care®, Ah Table !®



COÛT DE LA DÉMARCHE :



€€ : les articles non plastifiés, en matières plus nobles, coûtent parfois plus cher mais ils sont très robustes.

NIVEAU DE DIFFICULTÉ :



- ôter les articles en plastique et à revêtement anti-adhésif
- définir le nombre minimal d'ustensiles nécessaires.

À CONSULTER :



- le catalogue Ecodis ; www.ecodis.info
- initiatives Cantines sans Plastiques www.cantinesansplastique.wordpress.com

ALIMENTATION SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

BONNES PRATIQUES : L'ESSENTIEL

LES PE À METTRE SUR LE BORD DE L'ASSIETTE

Nous ne voulons pas déguster :

- les pesticides
- les conservateurs (propylparaben/E216, acide borique/E284-E285, BHA/E320, BHT/E321).

LES RÈGLES À TABLE

La loi Egalim prévoit d'ici le 1er janvier 2022 pour la restauration collective dont celle des crèches qu'au moins 50 % des produits servis soient durables et de qualité (label Rouge, HVE...) et au moins 20 % bio.

Les conservateurs E216, E284, E285, E320 et E321 sont interdits dans l'alimentation biologique.

L'apposition du label bio interdit l'usage de pesticides et engrais de synthèse pour les végétaux. Pour les produits transformés, les arômes artificiels et additifs de synthèse sont interdits. Pour les produits carnés, les animaux sont nourris avec des aliments bio et l'usage des antibiotiques est limité.

METTRE LE BUDGET À PLAT !

Le prix au kilo des fruits et légumes bio est 2 à 3 fois plus élevé que le conventionnel. L'écart augmente pour les produits transformés.

Pour maîtriser le budget, privilégier :

- les produits pas ou peu transformés
- la cuisine végétale, l'apport de protéines végétales via les légumineuses
- la cuisson basse température pour optimiser les apports nutritionnels des légumes, viandes et poissons et donc contrôler les quantités optimales à acheter.

COÛT DE LA DÉMARCHÉ : €€€

Le défi mené par les cantines de 6 communes de Montfort Communauté montre que la hausse peut être limitée à 10 % <https://territoiresbio.fr/developper-l'alimentation-bio/un-defi-cantine-pour-atteindre-les-objectifs-de-la-loi-egalim/>

NOS PRÉCONISATIONS

CES ALIMENTS À PRÉFÉRER EN BIO



Les produits céréaliers : l'association Générations Futures montrait la présence de résidus d'insecticides suspectés d'être des perturbateurs endocriniens dans 75 % des produits céréaliers analysés.

Les fruits : raisin, fraise, agrumes, pomme, pêche, poire, banane, ananas
Les légumes : endive, laitue, poivron, pomme de terre, poireau, carotte, tomate, concombre, courgette, radis, épinard, aubergine.

NON AUX PRODUITS ULTRA-TRANSFORMÉS

Les produits transformés peuvent contenir des additifs dangereux pour la santé (PE, cancérigènes, allergènes, favorisant l'hyperactivité). Parmi eux :

8 antioxydants dont le BHT/E321 et BHA/E320; 24 colorants (vérifier la mention "sans colorant artificiel"); 11 correcteurs d'acidité; 30 conservateurs ; 5 exhausteurs de goût; 8 édulcorants et les [nano] dioxyde de titane, argent, silice.

COMME UN POIS(S)ON DANS L'EAU

La chair des poissons présente le bénéfice nutritionnel d'apporter des vitamines A, D, E, oméga 3, phosphore et iode. Face au constat de la bio-accumulation de méthylmercure, dioxines et polychlorobiphényles (PCB) dans les poissons de mer et d'eau douce, l'ANSES recommande des limitations pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 3 ans :

- espèces d'eau douce à limiter : anguille, barbeau, brème, carpe, silure (1 fois tous les 2 mois)
- espèces d'eau de mer à limiter : lotte (baudroie), loup (bar), bonite, empereur, grenadier, flétan, brochet, dorade, raie, sabre, thon...
- espèces à éviter : espadon, marlin, siki, requin, lamproie, coquillages.

Préférer les : hareng, maquereau, mullet, morue, bar, anchois, sardine...

LES LABELS DES FOURNISSEURS QUI S'ENGAGENT POUR L'ALIMENTATION SANS PESTICIDES NI ADDITIFS



NIVEAU DE DIFFICULTÉ : 👍👍

- Identifier les fournisseurs de denrées locales et bio
- Identifier les recettes et modes de cuisson qui optimisent les apports nutritionnels.

À CONSULTER :



- la vidéo sur l'initiative Restauration collective durable de la Région PACA : https://youtu.be/34L3yv_ZhsU
- la fiche "Alimentation" de WECF : <https://wecf-france.org/ressources/guides-et-fiches/>

INTÉGRER LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Les fiches précédentes montrent que de nombreux produits et matériaux peuvent contenir et émettre des PE et qu'il existe des produits mieux-disants qui peuvent être utilisés en crèche tout en respectant les réglementations sanitaires et de sécurité. Pour intégrer l'emploi de ces matériaux et produits en crèche, il faut pouvoir intégrer leurs caractéristiques dans la commande publique.

En pratique, peu de responsables (acheteurs, référents hygiénistes, directeurs techniques) sont formés aux enjeux de santé environnementale à ce jour. Le choix des critères du marché est souvent orienté d'abord sur le prix et la valeur technique du produit. Grâce aux fiches du présent guide, vous pourrez intégrer des critères de qualité sanitaire et écologique des produits.

Lorsque le marché prend en compte à la fois les demandes des agents (praticité et efficacité), les enjeux écologiques et sanitaires et les enjeux économiques (indicateurs d'économies réalisées en place) alors les avancées en matière de prévention santé sont notables.

Le Guide Recocrèche (voir source ci-après), très qualitatif, a identifié une démarche en plusieurs étapes permettant à une collectivité de s'organiser correctement pour intégrer les exigences en matière de santé environnementale dans les marchés publics :

1) En amont de l'achat :

- Identifier un référent technique qui pourra se former et être une personne ressource sur le sujet
- Définir vos besoins en impliquant les agents et en identifiant les produits et techniques adaptés aux besoins et performances visées
- Soigner votre sourçage en rencontrant vos fournisseurs en amont de la rédaction comme le conseille l'article R2111-1 du code de la commande publique et en demandant la mise à disposition d'échantillons
- Pour les achats hors procédures, inférieurs à 25000 € HT, intégrer vos exigences dès la phase de demande de devis
- Pensez « coût » plutôt que « prix » ! Aux côtés du « prix » et de la « valeur technique », réservez une part conséquente des points de la notation des offres à la « performance en matière de santé environnementale », ou « d'éviction des PE » en l'occurrence, des produits et solutions proposées.

2) Lors de la rédaction de la procédure :

- Intégrer des exigences techniques précises dans vos marchés, concernant la nature et la qualité des produits, fournitures et équipements achetés. Cela est également possible dans le cadre de prestations de services en recourant aux leviers des procédures formalisées : spécifications dans le CCTP, critères d'attribution, conditions d'exécution des prestations.
- Définir des exigences objectives et contrôlables qui faciliteront le suivi de l'achat.
- Demander aux fournisseurs d'informer et de former les agents à l'utilisation des produits.

D'un point de vue juridique, nous rappelons ici les conditions de l'article R2111-7 du code de la commande publique :

« Les spécifications techniques ne peuvent pas [...] faire référence à **une marque** [...] lorsqu'une telle mention ou référence est susceptible de favoriser ou d'éliminer certains opérateurs économiques ou certains produits. Toutefois, une telle mention ou référence est possible si elle est justifiée par l'objet du marché ou, à titre exceptionnel, dans le cas où une description suffisamment précise et intelligible de l'objet du marché n'est pas possible sans elle et à la condition qu'elle soit accompagnée des termes " ou équivalent ". »

Et concernant **les labels**, il est tout à fait possible (selon l'article R2111-12 et suivants du code de la commande publique) :

- o de les exiger dans une consultation (en laissant la possibilité au candidat de proposer un équivalent à ceux identifiés). Si un candidat ne s'y conforme pas (ou ne propose pas de label équivalent), son offre sera irrégulière et donc écartée.
- o de valoriser les labels. Il sera alors prévu un critère d'analyse permettant de valoriser les offres des candidats qui proposent des produits labélisés sans écarter ceux n'en proposant pas.

3) Lors du suivi de l'exécution :

- Piloter vos actions et évaluer la performance de vos achats en développant un système de contrôle adapté à vos moyens humains et techniques, en mettant en place des indicateurs liés :
 - o aux exigences de votre consultation (ex. part de produits éco labellisés, coût / service rendu) ;
 - o aux protocoles (agents ou prestataires) (ex. nombre et type de références, quantités consommées, déchets produits).
- Intégrer les retours des agents pour améliorer la démarche de façon continue.

Le guide RecoCrèches est disponible en téléchargement ici : <http://www.santeenvironnement-nouvelleaquitaine.fr/petite-enfance/guide-recocreches-un-environnement-sain-pour-les-bambins/>

LABELS ET PE CIBLÉS

LABELS PRÉCONISÉS

GARANTIES CONCERNANT LES PE

SOURCES



Un grand nombre de substances actives sont prohibées ou limitées dans les forêts certifiées FSC, qu'elles soient semi-naturelles ou cultivées. Cela représente 389 substances (dont de nombreux pesticides et huiles minérales) répondant à 10 critères dont les critères suivants :

- Perturbateurs endocriniens
- Dioxines (résidus ou émissions) (PE)
- Métaux lourds (PE).

Cahier des charges disponible sur le site www.fsc.org :

- la liste des 48 substances prohibées
- des 120 substances fortement limitées
- et des 221 autres substances limitées

sur <https://fsc.org/en/document-centre/documents/resource/315>



La marque NF environnement certifie que l'article est conforme à la norme de sécurité Afnor NF 71 (71-1, 71-2 et 71-3).
Limitation des substances PE suivantes :

- métaux lourds (antimoine, cadmium, mercure, plomb)

Interdiction des substances PE suivantes :

- Phtalates (DINP, DEHP, DBP, DIDP, DNOP et BBP)

Gommages garanties sans « parfums » (phtalates).

Cahiers des charges disponibles sur les sites : www.marque-nf.com et www.certification.afnor.org.
L'apposition de la marque NF environnement atteste que l'article est conforme à la certification relative à sa classe d'article : « Instruments d'écriture » pour les produits de loisirs créatifs par exemple.



Le label considère les COSV (composés organiques semi-volatils) qui ne sont pas pris en compte dans l'étiquetage sanitaire (A+, A...) dont les PE de type "phtalates" (plastifiants). Le test d'émission à 3 jours est représentatif d'un cas de rénovation de construction suivie d'une occupation rapide. Cette information est complémentaire à celle fournie par l'étiquetage qui considère uniquement une donnée à 28 jours.

Cahiers des charges disponibles sur le site : www.emicode.com et le Guide Qualité de l'air intérieur : Enjeu et bonnes pratiques pour les métiers du bâtiment.
S'applique aux colles, mortiers, primaires d'accrochage, ragréages, sous-couche de pose, mastics, vernis de parquet.



Le label considère les COSV (composés organiques semi-volatils) qui ne sont pas pris en compte dans l'étiquetage sanitaire (A+, A...) dont les PE de type "phtalates" (plastifiants), "alkylphénols".
Interdiction des métaux lourds PE (antimoine, cadmium, mercure, plomb) et de plusieurs pesticides.

Cahiers des charges disponibles sur le site : www.natureplus.org et le Guide Qualité de l'air intérieur : Enjeu et bonnes pratiques pour les métiers du bâtiment.
S'applique aux peintures murales, revêtements de sol, enduits-mortiers-colles, bois, plaques sèches de construction, isolants.



Cette certification est réalisée par les laboratoires Eurofins. Elle considère les COSV (composés organiques semi-volatils) qui ne sont pas pris en compte dans l'étiquetage sanitaire (A+, A...) dont les PE de type "phtalates" (DBP, DEHP, DEP, BBP, DOP, DM).

Cahiers des charges disponibles sur le site : www.eurofins.com et le Guide Qualité de l'air intérieur : Enjeu et bonnes pratiques pour les métiers du bâtiment.
S'applique aux revêtements de sol, matériaux d'isolation, plaques de plâtre, colles-mastics-primaire d'accrochage, peintures, vernis.

LABELS PRÉCONISÉS

GARANTIES CONCERNANT LES PE

SOURCES



Le label PURE, certifié par Ecocert, garantit 95% minimum de matières premières naturelles ou d'origine naturelle dans la formulation des peintures et la stricte limitation des ingrédients d'origine pétrochimique. Il exige l'indication claire de la composition des produits ainsi que des tests obligatoires d'émissions de COV avec des seuils limite d'émission par catégorie de produit pour réduire ou éliminer totalement la pollution de l'air intérieur.

Cahier des charges non accessible sur www.ecocert.com à ce jour. Label créé en 2009 par Ecocert. Il est possible que vous le trouviez encore apposé sur des articles mais il se fait de plus en plus rare.



Fortes limitations des substances PE suivantes :

- Métaux lourds (antimoine, cadmium, mercure, plomb)
- Phtalates
- Alkylphénols éthoxylés
- Composés perfluorés

Cahier des charges disponible sur www.blauer-engel.de.



Interdiction des substances PE suivantes :

- Alkylphénols éthoxylés
- Nitromuscis
- Triclosan

Limitation des substances PE suivantes :

- Agents de surface non ioniques
- Parabènes

Cahier des charges disponible sur www.ec.europa.eu et liste Detergents Ingredients Database qui indique les limitations acceptées par l'Ecolabel européen.



Interdit l'ajout du cadmium et mercure aux matières plastiques.

Exige le label Oekotex 100 pour les textiles destinés aux enfants de moins de 4 ans.

Exige les labels Certipur ou Oekotex 100 pour les mousses en polyuréthane en blocs.

Interdit les retardateurs de flamme.

Interdit les phtales DNOP, DINP et DIDP (diisodécyl, et ceux de la liste SVHC*.

Cahier des charges disponible sur www.certification-ameublement.fcba.fr

LABELS PRÉCONISÉS

GARANTIES CONCERNANT LES PE

SOURCES



Exige que l'ensemble des composants (tissus, matières plastiques, peintures, vernis, ...) répondent à la norme NF EN 71-3 sur la migration des métaux lourds dont ceux qui sont PE (antimoine, cadmium, mercure, plomb).

Cahier des charges disponible sur www.certification-ameublement.fcba.fr à cumuler avec la certification NF Environnement Ameublement pour une éviction efficace des PE.



Interdiction des :

- métaux lourds
- phtalates
- agents chlorés et de chloration
- dioxines et furanes
- de nombreux biocides.

Forte limitation des substances organétains.

Cahiers des charges disponible sur www.europur.org



Interdiction des phtalates, organoétains, pesticides, retardateurs de flamme, composés perfluorés, siloxane.
Très forte limitation des métaux lourds, biocides.

Cahiers des charges disponible sur www.gut-prodis.eu



Très fortes limitations des substances PE suivantes : métaux lourds (antimoine, cadmium, mercure, plomb), nonyl- et alkylphénols, pesticides organochlorés, phtalates, tributylétain, Bisphénol A, plusieurs composés perfluorés, plusieurs filtres UV, plusieurs siloxanes.

Cahier des charges du label Oeko-Tex Standard 100 sur www.oeko-tex.com



Interdiction de toute substance PE avérée à mars 2020 dont :

- Les retardateurs de flamme chlorés, bromes, phosphates, contenant de l'antimoine
- Les métaux lourds
- Le bisphénol A
- Les phtalates
- Les composés perfluorés
- Les siloxanes

Cahier des charges du label GOTS sur www.global-standard.org

LABELS
PRÉCONISÉS

GARANTIES
CONCERNANT LES PE

SOURCES



Sont interdites toutes les substances PE connues sans exception.
C'est le plus contraignant possible vis-à-vis des PE :

- les produits chimiques de synthèse ainsi que ceux issus de la pétrochimie sont totalement interdits.

Cahier des charges disponibles sur www.natureetprogres.org



Sont interdites les substances PE suivantes :

- Parfums (phtalates et muscs synthétiques)
- Agents de surface éthoxylés
- PVC pour les emballages (phtalates)

Sont limitées les substances PE suivantes :

- Agents de surface non ioniques non éthoxylés.

Cahier des charges disponible sur www.ecocert.com.



Sont interdites les substances PE suivantes :

- Parfums (phtalates et muscs synthétiques)
- PVC pour les emballages (phtalates)

Sont limitées les substances PE suivantes :

- Agents de surface non ioniques éthoxylés (<30 %).

Cahier des charges disponible sur www.ecocert.com.



Interdiction de 55 substances identifiées par une évaluation de l'Union Européenne dont, par exemple :

- l'acide borique
- le 4-nonylphénol
- le phtalate DPP
- des PCB.

Cahier des charges du label sur www.nordic-ecolabel.org

Le rapport de l'Union Européenne de 2007 cité par Nordic Ecolabel.



Interdiction des substances PE suivantes :

- Phtalates
- Métaux lourds
- Ethers de glycol

Descriptif du label sur le site www.spielgut.de.

Les jouets sont testés par des professionnels et par les enfants dans des familles et des institutions. Les jouets présents sur le marché et portants ce sigle présentent un réel intérêt ludique et pédagogique pour les enfants. Un gage de qualité et de sécurité.

LABELS PRÉCONISÉS

GARANTIES CONCERNANT LES PE

SOURCES



Öko-test est un magazine d'information et de défense du consommateur (à l'instar de 60 millions de consommateurs ou UFC que choisir en France).
Il délivre une appellation « Öko-test Sehr Gut » qui certifie l'innocuité de l'article pour la santé et l'environnement. Chaque mois des produits sont analysés par des laboratoires indépendants, leurs résultats étudiés par un comité scientifique et enfin publiés.

L'appellation n'a pas valeur de label. Mais le magazine est reconnu pour son sérieux, son exigence et intègre toujours à ses évaluations les aspects sanitaires. Nous n'avons pas eu accès à un cahier des charges précis en ce qui concerne l'analyse des PE.



Obligation d'utiliser des ingrédients naturels provenant de l'agriculture biologique.
Interdiction des ingrédients artificiels.
Interdiction des procédés de blanchiment par chloration.

Cahiers des charges disponible sur www.natrue.org



Cosmebio interdit des substances PE suivantes : parabènes, siloxanes, BHA et le BHT, filtres solaires chimiques, phénoxyéthanol, triclosan, sels d'aluminium
Interdiction d'emballages en PVC :
-phtalates
Très forte limitation des résidus de pesticides puisque très fort taux d'ingrédients d'origine naturelle cultivée en agriculture biologique certifiée Ecocert, Veritas ou Cosmecert.

Cahier des charges du label sur www.cosmebio.org

Cosmebio s'engage contre et au-delà de la norme industrielle ISO 16128 pour lutter contre le « greenwashing ». En effet, la norme ISO 16128 n'interdit pas d'ingrédients.



Obligation d'utiliser des ingrédients naturels provenant de l'agriculture biologique.
Interdiction des :
- parfums de synthèse (phtalates)
- substances éthoxylés
- silicones
- substances dérivés du pétrole

Cahier des charges du label sur www.bdi-h.de et www.kontrollierte-naturkosmetik.de/



Interdiction de l'usage du chlore et d'autres éléments chlorés pour le blanchiment de la pâte de papier dans le but de ne pas favoriser la formation des dioxines (PE).

Sécurité des couches pour bébé, rapport d'expertise de l'ANSES, 2019.

LABELS
PRÉCONISÉS

GARANTIES
CONCERNANT LES PE

SOURCES



Obligation de la certification Agriculture biologique.
Obligation de réaliser des pratiques biodynamiques.
Interdiction des additifs de synthèse dont les PE E214, E215, E218, E219.
Taux des traces de pesticides le plus bas possible même dans l'eau utilisée dans les processus de production et de transformation.

Cahier des charges disponible sur www.demeter.fr

Contrôle effectué tous les ans.



Obligation de pratiques 100 % biologiques.
Obligation de déclarer les structures polluantes aux environs de la ferme.
Limitation des traitements médicaux allopathiques chez les animaux.
Interdiction de tous les additifs de synthèse.
Interdiction du PVC (phtalate) dans les emballages.

Cahiers des charges disponible sur www.biocoherence.fr



Obligation de pratiques biologiques, avec utilisation d'une liste positive d'intrants déterminées par la réglementation : 26 substances naturelles ou dérivées de substances naturelles.
Interdiction des additifs de synthèse PE suivants : E214, E215, E218, E219.

Cahiers des charges disponible sur www.agencebio.org

Contrôle effectué tous les ans.

En cas de doute, n'hésitez pas à questionner vos fournisseurs et prestataires.
Ils ont l'obligation de vous répondre dans les 45 jours suivants la réception d'un courrier ou email de votre part.

Veillez nous contacter pour toute question supplémentaire :
contact@lavisenvert.fr

Merci d'avoir pris connaissance de ce document !



cabinet de conseil et formation en santé environnementale

www.lavisenvert.fr
contact@lavisenvert.fr
facebook.com/lavisenvert/
contact : Evangéline Barbier -
06 87 05 86 24
